



# La Lettre Du DDEN

[www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

1er novembre 2020

Numéro 182

## Les DDEN rendront hommage à Samuel Paty, le 2 novembre dans leurs écoles

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, par leur présence dans leur école, s'associeront aux actions proposées par le Ministère de l'Éducation Nationale pour rendre hommage à Samuel Paty, en particulier, le 2 novembre.

À cette fin, les DDEN prendront contact avec leur école pour participer aux actions menées sous la conduite de la Direction de l'établissement lors de cette rentrée du 2 novembre et lors des Conseils d'écoles du premier trimestre.

Ultérieurement, en relation avec Madame Sarah EL HAÏRY, Secrétaire d'Etat, auprès du Ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, notre Fédération proposera des actions à conduire auprès des écoles en particulier dans le cadre de notre Concours national « *Se construire Citoyen* ».

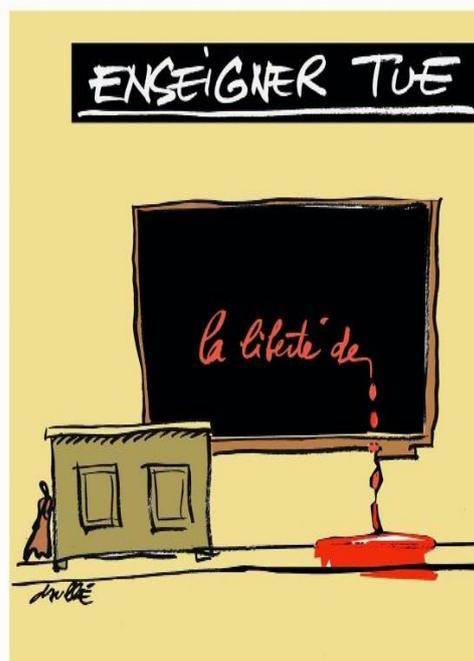
Les DDEN œuvrent dans le cadre de leur fonction à promouvoir l'École de la République et la laïcité. Aujourd'hui il nous paraît encore plus nécessaire de faire partager aux jeunes générations, par-delà les différences, les valeurs de notre République, en faire comprendre le sens, la nécessité de les vivre au quotidien et susciter l'envie d'agir en conduisant des actions citoyennes.

**L'École, principal vecteur de formation du futur citoyen, est au cœur de cette problématique de la citoyenneté.**

Paris le 27 octobre 2020

### Hommage à Samuel PATY

Présent au Festival International de la caricature et du dessin de presse de l'Estaque (13016), le week-end du 16 au 18 octobre, Bertrand Daulé, dessinateur de presse nous offre ce dessin avec l'autorisation de le publier.



### SOMMAIRE

- + L'école laïque frappée de plein cœur (DDEN et CNAL)
- + Unis autour de l'École de la République et de ses acteurs (ESPER)
- + Communiqué du Comité Laïque National
- + Assassinat d'un enseignant : unanimité syndicale
- + AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
- + Projet de loi de finances 2021 : Amendement pour la revalorisation des médecins scolaires
- + Jean-Michel BLANQUER appelle les élu.es à soutenir les enseignants
- + La Jeunesse au Plain Air (JPA) et les « vacances apprenantes »

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS  
Site internet : [www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org)

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

## L'École laïque frappée en plein cœur

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale et le CNAL condamnent l'horrible crime barbare perpétré au cœur de l'École publique première institution qui incarne la laïcité de la République. Dénoncé et mis en cause, un professeur d'histoire et géographie du collège des Aulnes de Conflans- Sainte- Honorine a été odieusement assassiné parce qu'il a, dans un cours d'enseignement moral et civique afférent à la liberté d'expression, utilisé des caricatures religieuses.



Pour les DDEN et le CNAL, l'École publique a la précieuse mission, fondamentale et fondatrice, d'instruire et d'éduquer les futurs citoyens, afin qu'ils soient maîtres de leur destin et capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation. L'École publique a aussi la mission d'élaborer la conscience d'une identité nationale, associée à la République et aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité qui la fondent.

Le CNAL et les DDEN, au regard du lien historique et consubstantiel entre l'École et la République, se félicitent qu'un hommage national, auquel notre Fédération nationale s'associe, soit rendu au professeur et à tous les personnels de l'Éducation nationale.



Paris le 17 octobre 2020

## UNIS AUTOUR DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE ET SES ACTEURS

Vendredi dernier Samuel PATY, enseignant d'histoire-géographie, a été sauvagement assassiné à proximité de son établissement sur la commune de Conflans-Sainte-Honorine.

Il a été assassiné, parce que dans le cadre de sa mission de service public, cet enseignant a donné un cours sur la liberté d'expression qui constitue l'un des piliers de notre démocratie. La caricature, parce qu'elle fait fi de tous les intégrismes, et qu'elle fait rire de ce qui est source de tensions, en est un de ces fleurons.



### **"La caricature fait du bien là où ça fait mal", Plantu.**

Il a été assassiné parce que comme tous les enseignants et les enseignantes de ce pays, il poursuivait l'œuvre des fondateurs de notre République.

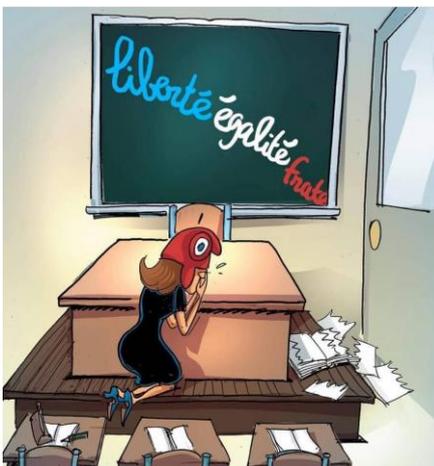
Nos pensées vont vers la famille de Samuel Paty. Elles vont aussi vers la communauté éducative, les élèves, vers l'ensemble des agents des services publics et vers ces professeurs qui font face à des situations de tensions, d'agressions et d'injustices.

À travers cet acte barbare, c'est la République qui est visée. C'est chacun de nous qui est visé parce que ce sont nos valeurs, les valeurs de la République qui sont touchées. L'École laïque est en première ligne car c'est elle qui concourt à la formation de citoyens éclairés. C'est par elle que se forme l'esprit critique, l'apprentissage de la vie en société et la transmission de valeurs : « Liberté, Égalité, Fraternité ». C'est par elle que se construit l'humanité.

L'école est le creuset de la République.

Nous aidons les plus jeunes à vivre concrètement les valeurs de la République, l'apprentissage de la vie et de la construction d'une société, ensemble dans le respect de l'autre et de ses différences.

Nous croyons et nous affirmons que l'éducation à l'Économie Sociale et Solidaire est un moyen pour transmettre, affirmer et réaffirmer les valeurs de la République.



## COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL

### Ne plus tergiverser face à l'offensive islamiste contre notre liberté et nos principes

Le Collectif laïque national partage avec tous les Français les sentiments d'horreur et de colère qui les étreignent à la suite de l'effroyable assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois des Aulnes de Conflans-Sainte-Honorine, ce vendredi 16 octobre 2020.

Un seuil a été franchi et il n'est désormais plus question de tergiverser face à l'offensive islamiste contre notre liberté et nos principes. En s'en prenant au cœur symbolique de la République, l'École, ces ennemis nous signifient que leur volonté n'est pas simplement séparatiste, mais qu'il s'agit bien de remplacer nos institutions par une idéologie théologico-politique moyenâgeuse, inégalitaire, et sanguinaire.

Le Collectif laïque national appelle les autorités nationales et locales à assurer en priorité la sécurité de tous les enseignants de la République afin qu'ils puissent continuer à former les citoyens de demain par des enseignements critiques et distanciés. Il demande que toutes les mesures soient prises immédiatement pour frapper les ennemis de la République avec tous les moyens légaux, policiers et judiciaires, disponibles.

En mettant en lumière le rôle central de l'école dans la formation des citoyens, les fanatiques qui nous combattent nous rappellent que l'école, creuset de la République, doit maintenir hors de ses murs l'influence du religieux pour permettre la construction hors des dogmes des jeunes élèves qui lui sont confiés. Nous souscrivons au discours présidentiel quand il affirmait le 2 octobre : « l'école doit d'abord inculquer les valeurs de la République et non celles d'une religion, former des citoyens, non des fidèles ».

Le Collectif laïque national veut espérer que l'événement tragique qui a mis en mouvement notre pays, sera le point de départ d'un rétablissement plein et entier de la laïcité, mise à mal depuis plusieurs décennies.

Le Collectif laïque national et les associations qui le composent continueront à agir au plus près du terrain pour l'indispensable reconquête républicaine.

Fait à Paris le 19 octobre 2020

[contact@collectif-laïque-national.org](mailto:contact@collectif-laïque-national.org)

#### Les signataires :

*Agir pour la Laïcité et les valeurs républicaines, Grande Loge de France, Association des libres penseurs de France (A.D.L.P.F), Grande Loge Féminine de France, Association Européenne de la Pensée Libre (AEPL), Grande Loge Féminine de Memphis Misraim, Association Laïcité Liberté, Grande Loge Mixte Universelle, Le chevalier de la Barre, Grande Loge Mixte de France, Comité 1905 Auvergne Rhône Alpes, Grand Orient de France, Comité 1905 de l'Ain, La LICRA, Comité 1905 PACA, Libres MarianneS, Comité Laïcité République, Lumières Laïques Cercle Maurice Allard, Conseil National des Associations, Familiales Laïques (C.N.A.F.A.L), Observatoire de la Laïcité de Provence (O.L.P.A), Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN), Observatoire de la Laïcité de Saint Denis (O.L.S.D), Fédération française du Droit Humain, #Reseau 1905*

### Assassinat d'un enseignant : unanimité syndicale

Toutes les organisations syndicales de l'enseignement publient, via leurs fédérations, une déclaration commune. La CGT Educ'action, la FSU, la FNEC-FO-FP, le SGEN-CFDT, le SNALC, SUD éducation, l'UNSA "appellent les personnels à rejoindre massivement les initiatives prévues localement ce dimanche 18 octobre" après qu'un professeur d'histoire-géographie dans un collège des Yvelines a été assassiné hier vendredi après-midi.

Ce meurtre fait suite à un cours de l'enseignant sur la liberté d'expression, utilisant des caricatures.

Les organisations syndicales de l'éducation expriment leur effroi face à ce crime. Elles adressent leurs sincères condoléances aux proches, aux collègues, aux élèves, à la famille de notre collègue. L'heure est au deuil, au recueillement et à la solidarité.

S'attaquer à un enseignant, c'est s'attaquer à l'école qui est un lieu de construction d'un savoir critique, de rencontre de l'autre, de la formation de futur-e-s adultes libres et éclairé-e-s. Nos organisations réaffirment leur attachement à la liberté d'expression, condition nécessaire à l'émancipation, et appellent à éviter toute instrumentalisation de ce drame.



## AESH

(Accompagnant.e des élèves en situation de handicap)

**Création d'une indemnité de fonctions particulières allouée aux accompagnants des élèves en situation de handicap exerçant les missions de référent.**

Décret n° 2020-1287 du 23 octobre 2020 portant création de l'indemnité de fonctions particulières allouée aux accompagnants des élèves en situation de handicap exerçant les missions de référent prévues à l'article L. 917-1 du code de l'Éducation.

JORF n°0259 du 24 octobre 2020 - Texte n° 7

**Le montant annuel de cette indemnité est de 600€.**

Arrêté du 23 octobre 2020 fixant le montant de l'indemnité de fonctions particulières allouée aux accompagnants des élèves en situation de handicap exerçant les missions de référent prévues à l'article L. 917-1 du code de l'Éducation.

JORF n°0259 du 24 octobre 2020 - Texte n° 10

*« Qui n'est pas libre, ne peut former des citoyens libres »*

**Ferdinand BUISSON**



## Projet de loi de finances 2021 : un amendement pour la revalorisation des médecins de l'Éducation nationale.

Un groupe de députés vient de déposer un amendement au projet de loi de finances 2021, qui doit être discuté dans les jours qui viennent par l'Assemblée nationale, pour permettre la revalorisation indemnitaire des médecins de l'Éducation nationale. Cet amendement, déposé par Marie Tamarelle-Verhaeghe, députée de l'Eure (LREM), avec 20 autres députés, propose d'abonder à ce titre l'action "santé scolaire" du programme "Vie de l'élève" de 3 millions d'euros, en diminuant par ailleurs de 3 millions d'euros les crédits de l'action "Logistique, système d'information, immobilier" du programme "Soutien de la politique de l'éducation nationale". Ces 3 millions d'euros, précise l'exposé sommaire de cet amendement, permettraient de revaloriser de 30 % les médecins de l'Éducation nationale alors qu'aujourd'hui ce sont les médecins de santé publique "les moins bien rémunérés" de la fonction publique et qu'ils sont "moins bien rémunérés que les internes en médecine".

Cette demande de revalorisation s'appuie sur les préconisations du rapport de la Cour des comptes de mai 2020 et celle du directeur général de l'enseignement scolaire, Édouard Geffray qui invitait à faire évoluer la rémunération des médecins.

Cette évolution de rémunération est justifiée à deux titres, selon les députés. D'une part, par l'étendue des missions des médecins scolaires, tant sur le suivi individualisé des élèves, que sur la promotion de la santé (éducation à la santé, formation des personnels, recueil de données de santé...). Elle est justifiée, d'autre part, par l'alourdissement de leur charge de travail induite par la forte baisse du nombre de médecins (selon les territoires, **certaines médecins scolaires ont en charge 2000 élèves, d'autres en ont 46 000**). De plus, la médecine scolaire est incontournable pour que soit menée une véritable politique de prévention dont les enfants et les adolescents "sont la cible prioritaire" de cette politique.

**Les syndicats des médecins de l'Éducation nationale exhortent l'Assemblée nationale à soutenir l'amendement.** Cet amendement constitue, pour eux, "une vraie mesure de sauvetage pour le corps des médecins de l'Éducation nationale".

Pour les députés, cette revalorisation contribuerait à renforcer l'attractivité du métier à court terme, mais aussi, en rapprochant les niveaux indemnitaires des médecins de l'éducation des médecins de santé publique, à faciliter l'évolution vers un corps interministériel, ce qui leur permettrait d'avoir des "parcours de carrière plus ouverts et plus diversifiés".

## Jean-Michel Blanquer appelle les élus à soutenir les enseignants

Jean-Michel Blanquer invite les députés, les sénateurs et tous les élus de la République à être, le 2 novembre, jour de la rentrée des petites vacances d'automne, "auprès des professeurs". Le ministre de l'Éducation a exprimé ce souhait, ce 20 octobre, lors de la séance des "questions au gouvernement", en réponse à une intervention d'Annie Genevard (LR) motivée par l'assassinat de Samuel Paty. Il a estimé que cela constituerait "un signal du soutien de la Nation à tous les professeurs".

Les organisations syndicales lui ont demandé, pour le 2 novembre, "un document clair, net, fort et précis", ce qu'il fera "bien volontiers" et il a demandé au Conseil des sages de laïcité, en relation avec le Conseil supérieur des programmes, de "recevoir l'ensemble des parties prenantes".

**LAÏCITÉ**  
=  
**LIBERTÉ**  
**ÉGALITÉ**  
**FRATERNITÉ**

**Directeur de la publication :**

Eddy KHALDI

**Rédactrice en chef :**

Martine DELDEM

**Mise en page**

**rédaçtionnelle :**

Bernard RACANIÈRE

## La Jeunesse au Plein Air et le dispositif « vacances apprenantes »

La JPA milite et agit pour donner la possibilité à chaque enfant et chaque jeune d'apprendre, de s'épanouir, d'expérimenter et de vivre la différence avec d'autres, hors de chez lui, afin d'acquérir des compétences et devenir une citoyenne, un citoyen.

Le dispositif « vacances apprenantes » a remis l'apport des colos sur le devant de la scène. Il a mis en avant tout l'intérêt des différentes propositions éducatives faites pour les enfants et les jeunes (colos, centres de loisirs, Ecole ouverte, séjours buissonniers...). Grâce aux aides financières apportées aux familles, centres de loisirs et aux établissements scolaires, le dispositif a permis à de nombreux enfants d'accéder à des activités éducatives de qualité, près de chez eux ou dans des environnements nouveaux. Mis en place dans un contexte particulier, pour répondre à une urgence éducative et sociale née du confinement, les acteurs de proximité (travailleurs sociaux, collectivités...) ont pu apporter une réponse éducative supplémentaire aux enfants et jeunes de leur territoire. Il a mis en exergue l'intérêt et la nécessité d'un travail partenarial entre tous les acteurs : parents, enseignants, collectivités, organisateurs... permettant ainsi de mieux accompagner les familles.

Il convient en premier lieu de poursuivre les financements de ce dispositif et de le repositionner, en fonction d'objectifs identifiés et partagés par les acteurs concernés (collectivités, associations d'éducation populaire, enseignants, parents...). Actuellement, les fonds ne sont pas identifiés au sein du PLF 2021. La JPA considère qu'ils doivent être fléchés car ils concourent à une politique publique.

Au-delà des financements, il faut proposer des modalités d'utilisation de ces fonds, qui répondent aux enjeux sociaux de l'accès de tous aux vacances et loisirs collectifs.

Anne **CARAYON**, Directrice générale JPA

Chantal **DETREZ**, Conseillère fédérale



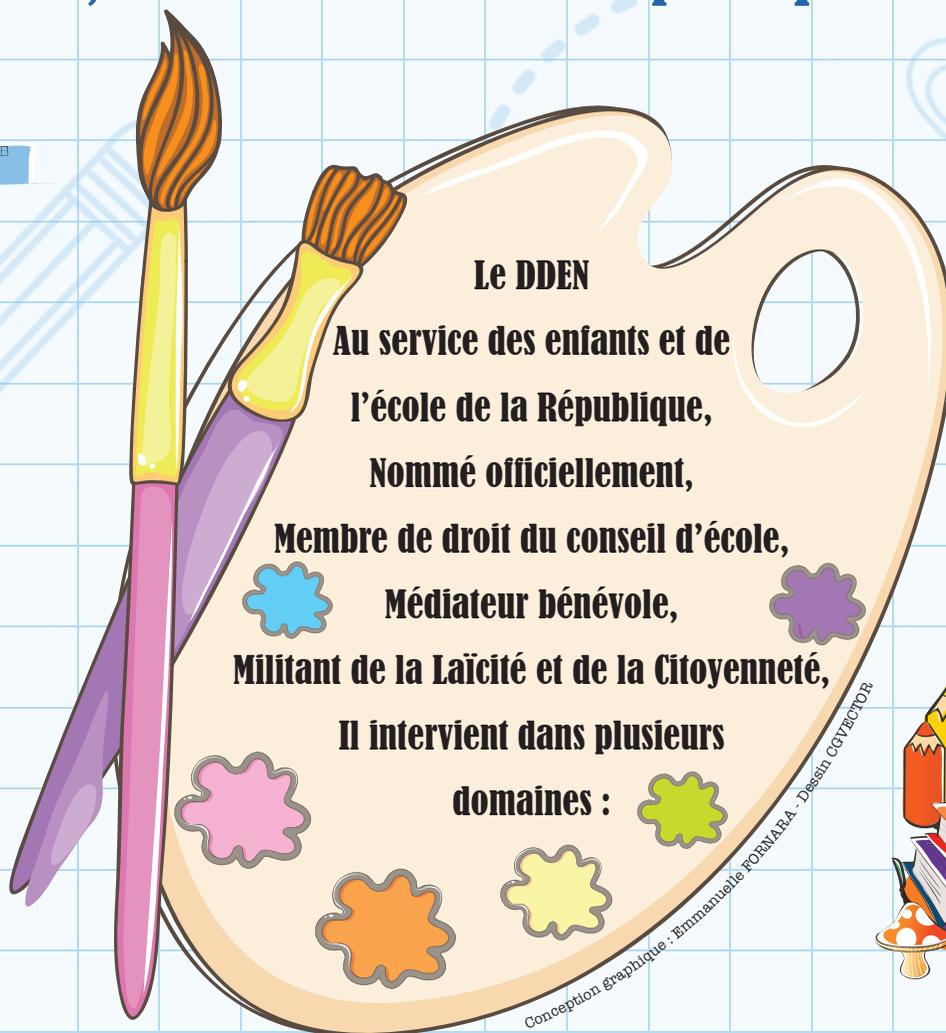
### LE VADE-MECUM pour les DDEN :

Contactez votre Union départementale, prix de l'exemplaire :

2€ pour les adhérents et 12€ pour les non adhérents

Pour les DDEN, pour les écoles, pour les IEN...

# DDEN, Partenaire de l'École publique



## SECURITE dans l'école et autour de l'école



## RESTAURATION



## BATIMENTS ET MOBILIERS



## TRANSPORTS



## SANTE ET HYGIENE



## ACTIVITES PERISCOLAIRES



Une École, un DDEN  
Délégué Départemental  
de l'Éducation Nationale



**DDEN**  
DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE